

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept, le quatre Mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 27 Avril 2017.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 22 – REPRESENTES : 7.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mmes GUIHOT Nathalie et GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François, CODET Stéphane et BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, GILLET Maryline et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, M. PLANTARD Thierry, Mme POYER Audrey, MM. RICARDEAU James et TANI Florent.

EXCUSES : M. MORMANN Cédric (*pouvoir à M. MORMANN Nolann*), Mme AUBRY Sylvie (*pouvoir à Mme POYER Audrey*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*), Mme GUILLAUME Marie-Hélène (*pouvoir à Mme DUBOURG Yolande*), Mme ORDRONNEAU Séverine (*pouvoir à M. CODET Stéphane*), M. PONTAC Serge (*pouvoir à Mme GUIHOT Nathalie*) et Mme SCHLADT Rita (*pouvoir à Mme PELÉ LEGOUX Laurence*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Madame Christine CAMELIN et M. Nolann MORMANN.

<u>OBJET</u> :	<i>Convention CAF d'accès à l'extranet CDAP (Consultation des données allocataires par les partenaires).</i>
-----------------------	---

N° 2017 / 05 / 03

La CNAF a créé un service dénommé CDAP (Consultation dossiers allocataires par les partenaires) permettant la consultation sécurisée de certaines données allocataires par les partenaires, via Internet.

CDAP permet à des tiers habilités, la consultation des données nécessaires à l'exercice de leurs missions.

L'accès au service CDAP est encadré par :

- une convention,*
- un contrat,*
- un bulletin d'adhésion,*

établis entre les CAF et les partenaires, l'accès fait l'objet d'une authentification des utilisateurs et d'une traçabilité.

Le secret professionnel s'impose à tous les utilisateurs du service CDAP.

Il est aujourd'hui proposé au Conseil Municipal d'approuver la signature de la convention, du contrat de service et du bulletin d'adhésion au service établis entre les CAF et la Commune de Blain.

.../...

*Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission municipale Éducation-
Enfance – Jeunesse – Formation en date du 21 avril 2017,
Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à
l'appui de leur convocation,
Le Conseil Municipal,*

*APPROUVE les termes de la convention d'accès au compte « partenaire »
et le contrat de service pris en application de cette convention.*

*AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'accès au compte
« partenaire », le contrat de service et le bulletin d'adhésion au service.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 9 Mai 2017,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20170504-CM-2017-05-03-
DE

Date de télétransmission : 09/05/2017

Date de réception préfecture : 09/05/2017

Séance du Conseil municipal du 4 Mai 2017
Délibération n° 2017 / 05 / 03